

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 AOUT 1976

Séance ordinaire du vingt août mil neuf cent soixante seize.

L'an mil neuf cent soixante seize, le vingt août à vingt heures quarante cinq,

Le Conseil Municipal de la Ville de MENNECY, également convoqué le 13 Août 1976, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - VIOLETTE - LEON - NICE Maires-Adjointes - BERNIER - DHONT - DUMAS - PERTIN - HOT - CHANGENET - FRANCO -

POUVOIRS : M. LHORTY à M. VIOLETTE
M. CHAMPAGNE à M. ROBERT

ABSENTS EXCUSES : MM. DENEUX - GIBERT - JUDITH - GILLES - BACA - RABIER - Mme. CALLIGARO - M. BRES - Mlle. ARCHENault -

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

- PROPRIETE DE MONSIEUR LEGUAY -

Le Maire donne lecture de l'estimation faite par le Service des Domaines et relative au terrain appartenant à Monsieur LEGUAY, situé en bordure de l'Ecole Maternelle du Haut-Clos-Renault.

Ce terrain d'une superficie de 1.260 mètres carrés est proposé pour 25.000 Francs.

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il pense nécessaire d'acquérir ce terrain, qui permettrait d'agrandir la parcelle sur laquelle l'école est construite d'une part, et de donner une sécurité d'autre part, car le bâtiment est édifié en limite séparative, ce qui interdit de circuler autour. Nous aurions la possibilité d'ouvrir une porte d'accès à la chaufferie au lieu de celle existant actuellement qui donne sur la tisannerie.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord pour cette acquisition au prix des Domaines.

o o
o

- SUBVENTION A L'ASSOCIATION "RENCONTRE " -

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une Association fonctionnant sur le plan local et groupant plus de 100 Femmes, demande une subvention à la Municipalité pour créer et animer un atelier de poterie, céramique et vannerie.

Pour un fonctionnement rationnel de cette Association, il serait bon de mettre à sa disposition 2 pièces dans les Communs de Villeroy.

13

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 AOUT 1976

De la discussion qui s'ensuit les avis sont très partagés et le Maire demande de surseoir à une décision immédiate proposant à chacun de réétudier la question et de reprendre ce dossier un peu plus tard.

L'affaire est donc renvoyée à une date ultérieure.

o o
o

- CHEMIN DE LA GLAISIERE - DEMANDE SANSON -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi, par Monsieur SANSON, d'une demande d'acquisition d'une partie du sentier de la Glaisière bordant sa propriété.

Monsieur VIOLETTE dit qu'il émet un avis défavorable prétextant qu'il serait dommage, par une aliénation partielle, de détruire ce chemin utilisé par les piétons, et qui joint le quartier du Clos Renault à la rue Jean-Jaurès.

L E C O N S E I L

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Rejoint Monsieur VIOLETTE et émet un avis défavorable à cette proposition.

o o
o

- ADHESION A L'UNION DEPARTEMENTALE DE L'ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA NATURE DE L'ESSONNE -

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière séance, avait été rejetée la proposition d'adhésion à l'Union Départementale, compte-tenu des cotisations proposées qui avaient été considérées comme trop élevées.

Il fait part d'une nouvelle lettre qu'il a reçue du Secrétariat Général de l'Union l'informant que le prix qui avait été communiqué était erroné, qu'en fait la participation de MENNECY se ramenait à 500,00 Francs par an.

L E C O N S E I L

En fonction de cette nouvelle information, annule sa décision précédente et décide d'adhérer à l'UNION DEPARTEMENTALE DE L'ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA NATURE DE L'ESSONNE.

Dits que les crédits correspondant à cette cotisation seront inscrits au Budget Supplémentaire de l'exercice 1976.

o o
o

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

20 AOUT 1976

- SALON DES ARTISTES DE NOTRE REGION -

Le Maire donne lecture d'une lettre du groupement des artistes de notre Région l'informant que pour 1976, le Salon annuel de cette Association se tiendra à la nouvelle Mairie d'ORMOY.

LE CONSEIL

Prend acte de cette information.

o o
o

- ADMISSION EN NON VALEUR -

Le Maire communique au Conseil Municipal un état établi par le Percepteur Municipal pour l'admission en non valeur des taxes d'assainissement qui s'avèrent irrécouvrables et provenant des exercices 1968 & 1969 pour une somme de 122,20 Francs.

LE CONSEIL

Après examen du dossier, accepte la proposition qui lui est faite par Monsieur le Receveur Municipal.

o o
o

DELIBERATION N° 082.76.

- EMPRUNT DE 132.000,00 FRANCS - RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE -

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Caisse d'Epargne de CORBEIL-ESSONNES a donné son accord pour financer par un prêt de 132.000,00 Francs les travaux restant à la charge de la Commune pour restauration de l'Eglise de MENNECY (2ème tranche).

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide,

Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'EPARGNE DE CORBEIL-ESSONNES, agissant pour le compte de la Caisse des Dépôts en application du décret N° 71.276 du 7 Avril 1971 et aux conditions de cet établissement, l'emprunt de la somme de 132.000,00 Francs destiné à financer les travaux de restauration de l'Eglise de MENNECY (2ème tranche) et dont le remboursement s'effectuera en 20 années à partir de 1977.

o o
o

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

20 AOUT 1976

- TRAVAUX DU PETIT-MENNECY -

Le Maire donne lecture d'un devis qu'il a reçu de la Société Lyonnaise des Eaux pour l'adduction d'eau du Petit-Mennecy et qui s'élève à 438.412,75 Francs.

Il donne également lecture d'une lettre de la Direction Départementale de l'Équipement qui propose de scinder ce marché en deux parties :

- La 1ère relative au terrassement serait confiée à l'Entreprise adjudicataire des travaux de voirie et d'assainissement.

- La 2ème relative uniquement aux travaux de pose de canalisations d'eau serait confiée à la Société Lyonnaise des Eaux.

Cette manière de procéder serait bénéfique à la Commune, car elle diminuerait sensiblement le montant des dépenses qui sont estimées à 350.000,00 Francs.

LE CONSEIL

Après diverses interventions accepte cette proposition faite par la Direction Départementale de l'Équipement.

Demande à Monsieur le Maire de continuer de rechercher la solution la plus économique et adopte le principe de la pose d'une antenne allant du passage à niveau rue Jean-Jaurès à l'angle de la rue Canoville de façon que l'on puisse faire poser à cet endroit un poteau d'incendie.

Monsieur le Docteur LEON propose, également, que soit étudié l'établissement d'un plan d'ensemble des poteaux d'incendie de la Commune, existants ou à créer, et qu'un plan de financement soit étudié simultanément.

o o
o

- OUVERTURE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE "LES MYRTILLES" -

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la Société LEVITT-FRANCE une lettre l'informant de l'impossibilité matérielle d'assurer l'ouverture de l'École des Myrtilles, pour la rentrée scolaire, comme il en avait été convenu.

Cette impossibilité provient de la difficulté en approvisionnement de panneaux de façade qui sont fabriqués en Italie et qui, en raison de conflits sociaux qui ont eu lieu dans ce pays, n'ont pas été livrés en temps utile.

Cet incident a eu un effet en chaîne et l'école ne pourra nous être livrée que pour le 2 Novembre 1976.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

20 AOUT 1976

Le Maire signale qu'au reçu de cette lettre, il a pris contact avec son Collègue, Maire du COUDRAY-MONTCEAUX qui dispose de locaux scolaires libres et celui-ci les a mis spontanément à notre disposition.

Un service de car prendra donc les enfants le matin à 8 Heures 30 à l'Ecole des Myrtilles, les conduira à l'Ecole du COUDRAY-MONTCEAUX, les reprendra le soir et les déposera à l'Ecole des Myrtilles à 16 Heures 30.

Un service de cantine est organisé sur place, et tous les enfants seront nourris le midi.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Remercie Monsieur le Maire de son information et accepte les dispositions qu'il a prises. Il remercie Monsieur le Maire du COUDRAY-MONTCEAUX de sa bienveillance à notre égard.

Décide que la Ville prendra à sa charge les frais de transport et de cantine.

o o
o

- C.E.S. - SECURITE -

Le Maire donne lecture du rapport de la Sous-Commission Technique de la Commission Consultative Départementale de la Protection Civile en date du 16 Juin 1976 qu'il a reçu le 22 Juillet et qui demande que des prescriptions très importantes soient réalisées afin que la réglementation en vigueur actuellement soit respectée. Compte-tenu des impératifs prescrits, le Maire informe le Conseil qu'il a écrit à Monsieur le Préfet de l'ESSONNE le 29 Juillet pour lui demander dans quelles conditions les travaux prescrits peuvent être financés.

Il n'a, à ce jour, reçu aucune réponse.

LE CONSEIL

S'associe à cette façon de voir et s'étonne que l'on remette en permanence en question le problème de sécurité, dans un établissement neuf qui a déjà été réceptionné en son temps, et qui n'avait fait l'objet d'aucune remarque.

o o
o

- VANNE ECLUSE AU MOULIN D'ORMOY -

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une fois de plus la vanne écluse appartenant à Madame HUTTEAU, propriétaire du Moulin d'ORMOY, a cédé provoquant un abaissement des eaux de l'ESSONNE dans la partie amont.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

20 AOUT 1976

Les Sapeurs-Pompiers ont dû intervenir pour colmater cette brèche et permettre le rétablissement du niveau de l'eau.

Cette vanne qui était en très mauvais état devrait, depuis longtemps déjà, être réparée, mais Madame HUTTEAU prétend ne pas avoir les moyens de financer cette dépense.

Un contact a été pris avec Monsieur le Maire d'ORMOY et Monsieur le Maire de VILLABE, intéressés également au régime de l'eau dans ce quartier et il a été envisagé de réaliser la réparation indispensable, de partager la dépense entre les 3 Communes et prendre une hypothèque sur la propriété de Madame HUTTEAU.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Demande que cette question soit réexaminée lorsque l'on aura connaissance du montant de la dépense à envisager et un devis sera demandé à Monsieur HENNEQUIN, spécialiste en la matière.

o o
o

- DEMANDE DE MONSIEUR VASSEUR - OUVERTURE D'UNE PORTE SUR LE PARKING AVENUE DARBLAY -

Monsieur BERNIER rappelle que lors de la dernière séance, le Conseil Municipal lui avait demandé d'examiner, sur place, la possibilité d'accorder l'autorisation à Monsieur VASSEUR d'ouvrir une porte sur le parking Avenue Darblay.

Monsieur BERNIER fait part du résultat de l'enquête qu'il a faite et signale que la plupart des propriétaires riverains de ce parking ont une ouverture plus ou moins utilisée.

LE CONSEIL

Après discussion, décide d'accorder à chacun des propriétaires intéressés la possibilité d'ouvrir une porte piétonnière d'une largeur maximum de 2 Mètres.

Un plan sera établi et joint au dossier de cette affaire.

- INFORMATIONS DIVERSES -

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de MENNECY a obtenu le 3ème prix du concours des Villes Fleuries du Département de l'ESSONNE dans la 4ème catégorie.

Monsieur PERTIN donne à chaque Conseiller Municipal un contre-rendu financier de la Fête du 13 Juin 1976.

Monsieur HOT demande que l'on fasse nettoyer la rue du Rû.

